



**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FLANDRE LYS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
FLANDRE LYS**

Séance du 06 juillet 2026

L'an deux mille-vingt-six, le 06 juillet, à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Flandre Lys se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de la Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Mme Dorothee BERTRAND, la Présidente de la Communauté de communes Flandre Lys, le 30 juin.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°6 : 37
Du point n°7 au point n°9 : 36
Du point n°10 au point n°20 : 38
Du point n°21 au point n°26 : 37
A partir du point n°27 : 38

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°6 : 41
Du point n°7 au point n°9 : 40
Du point n°10 au point n°20 : 42
Du point n°21 au point n°26 : 41
A partir du point n°27 : 42

Étaient présent(e)s : M.BAILLION Olivier, Mme BEAGUE Audrey, Mme BERTRAND Dorothee, M.BLERVAQUE Philippe, M.COLPAERT Yves, M.CÔTÉ Alexandre, Mme DEBAISIEUX Nathalie, Mme DELANNOY Christelle, M.DUBUS Frédéric, M.DUPAS Michel, Mme DURIBREU Fabienne, Mme EVRARD Monique (du point n°1 au n°6, du n°10 au n°20 puis du n°27 à la fin du conseil), Mme FRANÇOIS Claire, M.GISQUIERE Sébastien, Mme HERDIN Andrée (à partir du point n°10), Mme HIEL Anne, M.HURLUS Jacques, M.KUJAWA Philippe, M.LABERGERIE Éric, M.LEGILLON Sébastien, M.LELEU Mathieu, Mme LEROY Anne-Sophie, M.LORIDAN Bruno, Mme LORPHELIN Martine, M.MAHIEU Philippe, Mme MANCEY Véronique, M.MOUQUET Denis, Mme MURA Annick, M.NORO Bruno, Mme PETIPRET Sabine, M.PRUVOST Philippe, Mme PUCHOIS Claudine, M.RAVET Pierre-Luc, Mme RUCKEBUSCH Geneviève, M.TIMLELT Frédéric, M.VERMEESCH Olivier, Mme VILLE Augustine, M.WIART Bruno.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné pouvoir :

Mme BROUARD Bénédicte, pouvoir donné à M.PRUVOST Philippe
Mme DURUT Jocelyne, pouvoir donné à M.BLERVAQUE Philippe
M.DUYCK Joël, pouvoir donné à M.GISQUIERE Sébastien
M.HENNEON François-Xavier, pouvoir donné à Mme VILLE Augustine

Absentes :

Mme EVRARD Monique (du point n°7 au point n°9 inclus et du point n°21 au point n°26)
Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°9 inclus)

Secrétaire de séance : M.MOUQUET Denis

Délibération n°2026D181- Affaires Générales- Territoire d'Energie Flandre- Avenant n°3 à la convention de mandat pour la réalisation de travaux relatifs à l'installation, le raccordement et la mise en service de bornes de recharge des véhicules électriques sur le territoire CCFL.

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L2422-1 à L2422-11,
Vu les statuts du territoire énergie Flandre (TEF),
Vu les statuts de la communauté de communes Flandre Lys (CCFL),
Vu la délibération communautaire n°2021D177 du 21 septembre 2021 approuvant la réalisation d'un Schéma Directeur Mutualisé des infrastructures de recharge pour véhicules électriques en le SIECF TE (TEF) et la CCFL,
Vu la délibération communautaire n°2022D023 en date du 24 février 2022, adoptant le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques,
Vu la délibération du TEF n° 28112024/D21 en date du 28 novembre 2024 approuvant la convention avec la CCFL pour le déploiement de bornes en délégation de maîtrise d'ouvrage,
Considérant l'expertise développée par le territoire Energie Flandre en matière de procédure de raccordement électrique,
Vu la délibération n°2025D018 du conseil communautaire du 11 février 2025 adoptant le principe de délégation de la maîtrise d'ouvrage pour le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques,
Vu la délibération 2025D181 du 14 octobre 2025 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage permettant une augmentation du budget prévisionnel et de l'enveloppe dédiée,
Vu la délibération 2026D010 du 3 mars 2026 autorisant la signature de l'avenant n°2 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage permettant l'implantation de nouvelles bornes,
Vu la délibération du territoire Energie Flandre n°24042026/D08 en date du 24 avril 2026 habilitant le président Jean Luc CLEENEWERCK à signer les conventions avec les partenaires
Considérant que s'agissant de l'avenant n°1, il convient de faire apparaître les couts TTC de l'opération,

Il est proposé au conseil communautaire de conclure un avenant n°3 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la façon suivante :

1. Programme de déploiement des bornes : Etabli selon l'annexe 1
2. Plan de financement prévisionnel : Etabli selon l'annexe 2

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, le conseil communautaire est invité à :

- Autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'implantation de bornes de recharge électrique, joint en annexe,
- Charger Territoire Energie Flandre de rechercher l'ensemble des financements nécessaires à la réalisation de l'opération,
- Dire que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 06 juillet 2026,
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Denis MOUQUET



La Présidente,

Dorothée BERTRAND

